# La Lettre de l'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire

n°1
Juillet 2025


## ÉDITO

**David Cluzeau**
**Président de l'UDES**

*L'UDES se mobilise, l'UDES réagit et agit.*

*C'est désormais dans cette Lettre, que vous pourrez consulter, à fréquence régulière, nos actualités et nos positions en faveur des intérêts des employeurs de l'ESS.*

*Réforme des retraites, projet de loi de finance, représentativité, mobilisation auprès des ministères, actions territoriales, accompagnement au long court des employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) seront abordés dans ce nouveau support qui s'adresse à vous, acteurs de l'ESS et partenaires de l'Union.*

*Bonne lecture.*

## Retraites. L'UDES propose des pistes de réflexion

**À l'heure du constat d'échec pour le « conclave » sur la réforme des retraites, l'UDES défend une troisième voie s'appuyant sur des solutions plus justes en termes de financement et de prise en compte de la diversité des métiers.**

Pilier de la cohésion sociale, l'ESS est confrontée à des constats incontournables : elle emploie plus de seniors que dans le reste de l'économie, un tiers de ses effectifs est à temps partiel, essentiellement des femmes, aux salaires modestes et aux métiers souvent éprouvants.

Acteur clé de l'emploi dans les zones rurales ou fragiles, l'ESS joue un rôle central dans l'accompagnement du vieillissement.

*« L'UDES défend quatre principes pour mener cette réforme stratégique : un pilotage partagé et responsabilisé entre l'Etat et les partenaires sociaux ; une vraie reconnaissance de la diversité des parcours ; une réforme soutenable pour les employeurs et un investissement social dans la durée »,* énonce David Cluzeau, président de l'Union.

### Dix propositions pour un système plus juste

Avant toute chose, l'UDES affirme son attachement au système par répartition, rejette une bascule vers la capitalisation et considère que la contribution sociale généralisée (CSG), assise sur l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement est l'outil le plus adapté dans une logique de solidarité intergénérationnelle. Contributrice dans le cadre de la négociation qui vient de s'achever, l'UDES continue de porter dix propositions. Parmi elles, l'Union insiste sur la nécessité d'adapter le compte personnel de prévention, ou C2P, aux réalités du terrain et surtout à la nécessité d'intégrer les risques psychosociaux dans les critères de pénibilité. L'accompagnement à la retraite, le droit à la reconversion et la sécurisation économique et juridique pour les employeurs sont d'autres points phares pour l'UDES.

*Retrouvez ces propositions et le détail dans le document publié sur : Udes.fr/publications.*


**PLF 2026**
**L'UDES mobilisée pour défendre une ESS ambitieuse**
*p.2*

**Le fonds de solidarité**
**Une solution contre le renoncement aux soins**
*p.3*

**Parcours emploi compétences**
**Club employeurs, webinaires et accompagnements des employeurs**
*p.3*

**SOS employeurs**
**Un dispositif d'accompagnement face aux difficultés économiques**
*p.4*

**Taxe mobilité durable**
**L'UDES demande l'exemption pour les employeurs de l'ESS**
*p.4*

**Agenda**

**En bref**
*p.4*

# PLF 2026. L'UDES mobilisée pour défendre une ESS ambitieuse

**Alors que la loi de finances 2025 porte un coup sévère à l'économie sociale et solidaire, se profilent les arbitrages du PLF 2026, l'UDES en première ligne pour défendre les employeurs de l'ESS se mobilise avec des propositions concrètes.**

La loi de finances pour 2025 a confirmé une orientation budgétaire très contraignante et concernant particulièrement les acteurs de l'économie sociale et solidaire avec notamment la baisse de près de 50 % du nombre de parcours emplois compétences (Pec) ; un effort de 7,4 milliards d'euros demandés aux collectivités territoriales ; une nouvelle taxe santé sur les mutuelles… Pour les quelques 200 000 structures employeuses du secteur, ce contexte de rigueur compromet leur capacité à remplir leurs missions à vocation sociale.

Ces orientations budgétaires laissent craindre un durcissement encore plus marqué en 2026. L'UDES appelle d'ores et déjà à une réorientation des choix publics et met sur la table plusieurs propositions.

## Des propositions structurantes pour 2026

L'UDES porte notamment trois mesures clés pour redonner des marges de manœuvre aux employeurs de l'ESS :

- **une réforme urgente de la taxe sur les salaires**, impôt désuet pénalisant les structures à but non lucratif ;
- **la création d'une prime d'innovation sociale**, destinée à soutenir les initiatives porteuses de transformation sociale ;
- **un renforcement du soutien à la professionnalisation**, notamment via une sanctuarisation du bilan de compétences dans le compte personnel de formation (CPF).

Ces orientations ont été mises en avant lors de la première Conférence des financeurs de l'ESS, tenue à l'initiative d'Éric Lombard et Véronique Louwagie.

## Une conférence pour structurer les financements de l'ESS

Cette instance, réclamée de longue date par l'UDES, a permis de poser les bases d'un cadre de discussion entre État, élus, opérateurs publics et acteurs de l'ESS. Lors de sa première édition, David Cluzeau, président de l'UDES, a rappelé l'essentiel : « *Pas d'ESS forte sans employeurs forts, pas d'employeurs forts sans soutien pérenne, pas de soutien durable sans méthode partagée.* »

Lors des prochains rendez-vous, dès cet été, l'UDES sera partie prenante pour défendre une vision ambitieuse et transversale, au croisement des enjeux écologiques, territoriaux et sociaux.

## Une cellule de veille pour prévenir les défaillances

Parallèlement, l'UDES, aux côtés d'ESS France et du Mouvement associatif, a demandé la création d'une cellule nationale de veille et d'accompagnement des défaillances dans l'ESS, désormais mise en place sous l'égide de la ministre déléguée à l'ESS et pilotée par le délégué ministériel. Inspirée du dispositif déployé pendant la crise sanitaire, cette cellule a pour mission d'identifier précocement les signaux de fragilité et de coordonner des réponses adaptées, à la fois au niveau national et dans les territoires. L'UDES appelle à son renforcement rapide, notamment par une meilleure circulation des données économiques et un engagement renforcé des partenaires publics et financiers.

À l'approche de la loi de finances 2026, l'UDES poursuit ses actions de plaidoyer. Seule organisation patronale représentative de l'ESS, elle travaille à faire entendre la voix des employeurs du secteur, à la fois porteurs de solutions économiques, créateurs d'emplois non-délocalisables et moteurs de transformation sociale.

## Parcours emploi compétences. Inquiétude et réaction sur la remise en cause des aides de l'État

**L'UDES alerte sur les conséquences d'une baisse du financement des contrats « parcours emploi compétences » et le fort risque d'entraver la capacité des structures de l'ESS à déployer leurs activités auprès des publics concernés.**

Le programme offrait jusqu'ici une aide à hauteur de 50 % du smic sur une durée de dix mois par contrat visant à aider les personnes éloignées du marché du travail. Concrètement, la réduction des taux de prise en charge – notamment pour les allocataires du RSA –, l'exclusion des jeunes, la limitation des contrats à six mois, ou encore la fixation d'un plafond à 21 heures hebdomadaires, compromettent les perspectives de recrutements et la qualité de l'accompagnement à assurer.

Dans une lettre adressée à la ministre du Travail, l'UDES regrette de ne pas avoir été associée en amont à cette révision importante et demande que ces décisions soient réexaminées. Une concertation permettra de partager analyse de terrain, mesure des impacts et, surtout, de construire ensemble les conditions d'un accompagnement soutenable pour les employeurs. Rendez-vous est pris avec le cabinet de la ministre du travail au mois de juillet.

ZOOM SUR

## Le fonds de solidarité. Une solution contre le renoncement aux soins

**Les imprévus de la vie peuvent fragiliser l'accès aux soins, c'est pourquoi les mutuelles complémentaires et les instituts de prévoyance paritaires ont constitué un fonds de solidarité qui intervient lorsque les remboursements classiques ne suffisent plus.**

Créé et financé par les adhérents eux-mêmes, il incarne l'essence du mutualisme : la solidarité active, où chacun contribue pour que tous puissent être soutenus au moment opportun. Il apporte une aide concrète aux adhérents confrontés à des frais de santé pas ou peu pris en charge, tels que : les dépassements d'honoraires ; les soins dentaires ou optiques ; les appareillages auditifs ; les médecines complémentaires ; certains traitements liés au cancer.

### Une gestion impartiale et humaine à la fois

À fréquence régulière, une commission nationale examine les demandes de manière anonyme et impartiale. L'aide accordée est versée sur présentation d'une facture acquittée. Au-delà de ce soutien financier, les mutuelles ou instituts de prévoyance déploient également des actions solidaires spécifiques à destination des publics les plus vulnérables (aidants, soutien aux familles monoparentales ; d'aide face au cancer ; lutte contre l'illectronisme) sous forme de chèques Cesu, de box thématiques ou d'autres services concrets.

### La santé au travail, un enjeu pour l'ESS

Dans l'économie sociale et solidaire (ESS), la santé au travail est un axe de développement stratégique porté par de nombreux acteurs car les risques professionnels sont prégnants dans de nombreux métiers. À cela s'ajoute un manque de ressources notamment dans les petites structures, pour mener des actions de prévention structurées. L'apport de ces services complémentaires est donc précieux pour soutenir les salariés et leurs employeurs.

*Article réalisé avec AÉSIO mutuelle, partenaire de l'UDES. La version complète est à lire sur Udes.fr et les services dédiés sur ensemble.aesio.fr*

## SOS employeurs. Un dispositif d'accompagnement face aux difficultés économiques

**L'UDES déploie dans plusieurs régions des cellules « SOS employeurs ESS » visant à soutenir les structures de l'ESS en difficulté économique. Elles viennent compléter le dispositif de veille lancé par le ministère de l'Economie.**

La ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire vient de lancer une cellule de veille qui coordonnera la collecte et la prise en charge opérationnelle des besoins émis par les structures de l'ESS.

Dans son rôle d'organisation patronale, l'UDES a déjà expérimenté pendant plus d'un an la cellule SOS employeurs en Hauts-de-France, en partenariat avec l'Urssaf. D'ici à la fin de l'année, l'UDES a décidé de la déployer dans quatre autres régions : Bretagne, Pays de la Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et compte couvrir à fin 2025, 50 % du territoire français, avec, à terme, une centaine d'employeurs accompagnés..

L'appui apporté par la cellule SOS employeurs ESS créée par l'UDES se caractérise par : une écoute bénévole, bienveillante et confidentielle, une dynamique de pair à pair, une réponse rapide, sans formalités et flexible, une qualification des difficultés, une orientation vers les dispositifs existants, de l'écoute et des conseils. En Hauts-de-France et Pays de la Loire, la cellule s'inscrit également dans un groupement de prévention agréé, dit GPA, impliquant les administrations compétentes, les services de la Banque de France et d'autres acteurs économiques régionaux. L'objectif est de reproduire le même dispositif de soutien dans chaque région.

Vous vous sentez concernés ? Contactez l'UDES via udes.fr/ludes-en-regions.
Si vous souhaitez recevoir le guide sur « Les bons réflexes pour faire face aux difficultés économiques, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : sosemployeurs.hdf@udes.fr

## Taxe mobilité durable. L'UDES demande l'exemption pour les employeurs de l'ESS

Le versement mobilité constitue un prélèvement obligatoire qui s'applique aux employeurs de plus de 11 salariés afin de financer les transports collectifs locaux.

Toutefois, les règles d'exonération actuelles sont particulièrement restrictives excluant la quasi-totalité des structures de l'ESS, y compris celles œuvrant au service de l'intérêt général.

L'analyse jurisprudentielle du « caractère social » ajoute une incertitude supplémentaire qui limite fortement l'effectivité du dispositif. Face à ce constat, l'UDES propose, dans le cadre des débats sur le PLF 2026, de créer un régime dérogatoire permettant d'élargir l'exonération aux structures de l'ESS selon des critères objectifs et transparents.

## Agenda

**12 mai 2025**
Entretien avec Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes publics sur la taxe sur les salaires et le PLF 2026

**16 juin 2025**
Entretien avec Louis Margueritte, directeur adjoint du cabinet du Premier ministre sur le PLF 2026

**23 juin 2025**
Entretien avec Constance Bensussan, secrétaire générale adjoint de l'Elysée sur l'actualité des employeurs de l'ESS

**30 juin 2025**
Entretien avec Hervé Marseille, président du groupe Union centriste (UC) au Sénat et de l'Union des démocrates et indépendants (UDI)

## En bref

### Prudhommes. 70 % de sièges supplémentaires

La représentativité prud'hommale définie tous les quatre ans par la Direction générale du travail établit le nombre de sièges par syndicat patronal notamment dans les conseils prud'hommaux partout en France. Pour la période 2026-2030, la présence de l'UDES est significativement renforcée en passant de 185 à près de 315 sièges, soit une progression de plus de 70 % et en particulier dans les activités diverses. En attendant des chiffres définitifs, ce travail collectif et persévérant et cette progression est à saluer.

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire est la seule organisation patronale représentative des employeurs de l'ESS. Elle regroupe 22 groupements et syndicats d'employeurs, représentatifs dans 17 branches et secteurs professionnels. L'UDES défend et exprime les intérêts de l'ensemble des employeurs de l'ESS (associations, mutuelles, coopératives, fondations) soit plus de 220 000 entreprises employant près de 2,7 millions de salariés.
Pour plus d'informations : www.udes.fr | LinkedIn - UDES | YouTube - @UDESnationale